

AUTONOMIE | Lancement du Service Public Départemental de l'Autonomie



Judi 1er octobre, Christine Téqui, Présidente du Conseil Départemental était aux côtés de Pierre Bressolles, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ariège et de Bénédicte Motte, Directrice Générale Adjointe de l'ARS Occitanie pour le lancement officiel du **Service Départemental de l'Autonomie : un service public de proximité pour faciliter le parcours des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.**

Cette rencontre a rassemblé les acteurs institutionnels, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la MDPH, les associations et les professionnels du secteur social et médico-social, témoignant d'une volonté commune de renforcer la coordination des acteurs au service des personnes les plus fragiles.

Inscrit dans la loi du 8 avril 2024 relative au bien vieillir et à l'autonomie, le SPDA vise à simplifier les démarches, faciliter l'accès aux droits et aux services et garantir un accompagnement de proximité, équitable et adapté aux besoins de chacun, sur l'ensemble du territoire ariégeois.

Pilotée par le Conseil départemental, en lien étroit avec l'Agence régionale de santé (ARS), cette démarche s'appuie sur la coopération de l'ensemble des partenaires pour proposer un service public plus lisible, accessible et coordonné aux personnes concernées et à leurs aidants.

A cette occasion, les professionnels ont pu échanger et partager en groupe de travail autour de questionnements concrets tels que :

- Comment rendre les offres de service et les prestations d'autonomie lisibles, visibles et compréhensibles pour les personnes concernées et leurs aidants ?

-
- Quelles actions développer pour améliorer la bonne compréhension des évaluations et décisions pour les personnes accompagnées ?
 - Comment les acteurs peuvent-ils se coordonner autour du recueil des choix de la personne et de son auto-détermination ?
 - Comment développer une stratégie territoriale commune entre acteurs du 1^{er} repérage généraliste (médecins et personnel paramédical, pharmacies, écoles, etc.) et acteurs spécialisés de l'autonomie pour fluidifier le repérage et l'entrée dans un parcours d'accompagnement ?

Des priorités d'action ont été définies par les groupes de travail. Elles seront présentées au comité de pilotage, puis mises en œuvre dans le cadre de comités techniques dédiés.

Retrouvez le dossier de presse en pièce jointe ainsi que quelques photos [ici](#)

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication

05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr